

Annonces du Premier ministre :

L'austérité aggravée pour tous les fonctionnaires Le statut dans le viseur

Les annonces du Premier ministre dans son discours de politique générale constituent une agression contre les fonctionnaires : rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice, remise en cause de la grille unique de la fonction publique au profit d'une atomisation du point d'indice par versant (un pont d'indice par versant : état, territorial, hospitalier), suppression de 120 000 postes au moins, baisse de la masse salariale.

S'agissant du nombre des suppressions dans l'Éducation nationale, le ministère a indiqué que cela était encore soumis à arbitrage... ce qui est une façon de reconnaître qu'il y en aura.

Pour le gouvernement les fonctionnaires sont un coût, qu'il faut réduire à tout prix, tandis que les 50 milliards du pacte de responsabilité donnés au patronat par le gouvernement précédent au nom de la lutte contre le chômage, avec les résultats qu'on sait, doivent être sanctuarisés (le CICE : crédit d'impôt compétitivité emploi doit être transformé en baisses de charges, au détriment de la Sécurité Sociale). Il est clair que la politique du gouvernement, c'est l'austérité encore et toujours.

Le blocage du point d'indice se situe dans la continuité de la politique suivie par les gouvernements successifs ainsi que du protocole PPCR. S'il annonçait une négociation annuelle sur les salaires, il prévoyait qu'«elle permettra d'examiner d'éventuelles mesures d'ajustement au regard des principaux indicateurs macro-économiques (taux d'inflation, croissance du PIB, évolution des salaires...)».

Le protocole PPCR préparait un scénario cousu de fil blanc pour le gouvernement issu des élections. Il avait ainsi tout loisir d'invoquer les «indicateurs macro-économiques» pour refuser une augmentation de la valeur du point, ce que n'a pas manqué de faire E. Philippe en s'appuyant sur le rapport de la Cour des Comptes, qui tombe à point. Faut-il rappeler que depuis 2000 les fonctionnaires ont perdu 16% de pouvoir d'achat ?

Le «coût» des maigres revalorisations indiciaires a également été mis en avant dans ce rapport pour préconiser «soit leur remise en cause, soit la négociation de contreparties» qui «concernent les rémunérations, les effectifs et le temps de travail». Quant à la soi-disant promesse, invoquée par certains pour justifier leur soutien au protocole, qui ne figure dans aucun texte de portée juridique d'un déroulement de carrière sur deux grades (classe normale et hors classe), la Cour des Comptes préconise aussi de baisser les taux de promos/promouvables. Les déclarations du Premier ministre permettent de craindre que nous n'allions dans ce sens.

Ce qui est certain c'est que le volet dit «RH» (ressources humaines), autrement dit statutaire, du protocole PPCR restera en place. Il comprend notamment :

- ✓ la poursuite des fusions de corps,
- ✓ la mise en place de dispositions communes aux 3 fonctions publiques afin de faciliter la «mobilité» pour accompagner les suppressions de postes annoncées,
- ✓ la mise en place de la nouvelle évaluation des enseignants qui favorise l'autonomie renforcée des établissements, notamment en terme de recrutement et de déroulement de carrière
- ✓ la création de la classe exceptionnelle, grade fonctionnel accessible à une infime minorité.

La FNEC FP FO, avec UIAFP-FO réaffirme ses revendications :

Défense du statut général et des statuts particuliers, arrêt des suppressions de postes, revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, arrêt des restructurations des services et amélioration des carrières.

Dans cette situation, c'est la préparation du rapport de force qui est à l'ordre du jour.